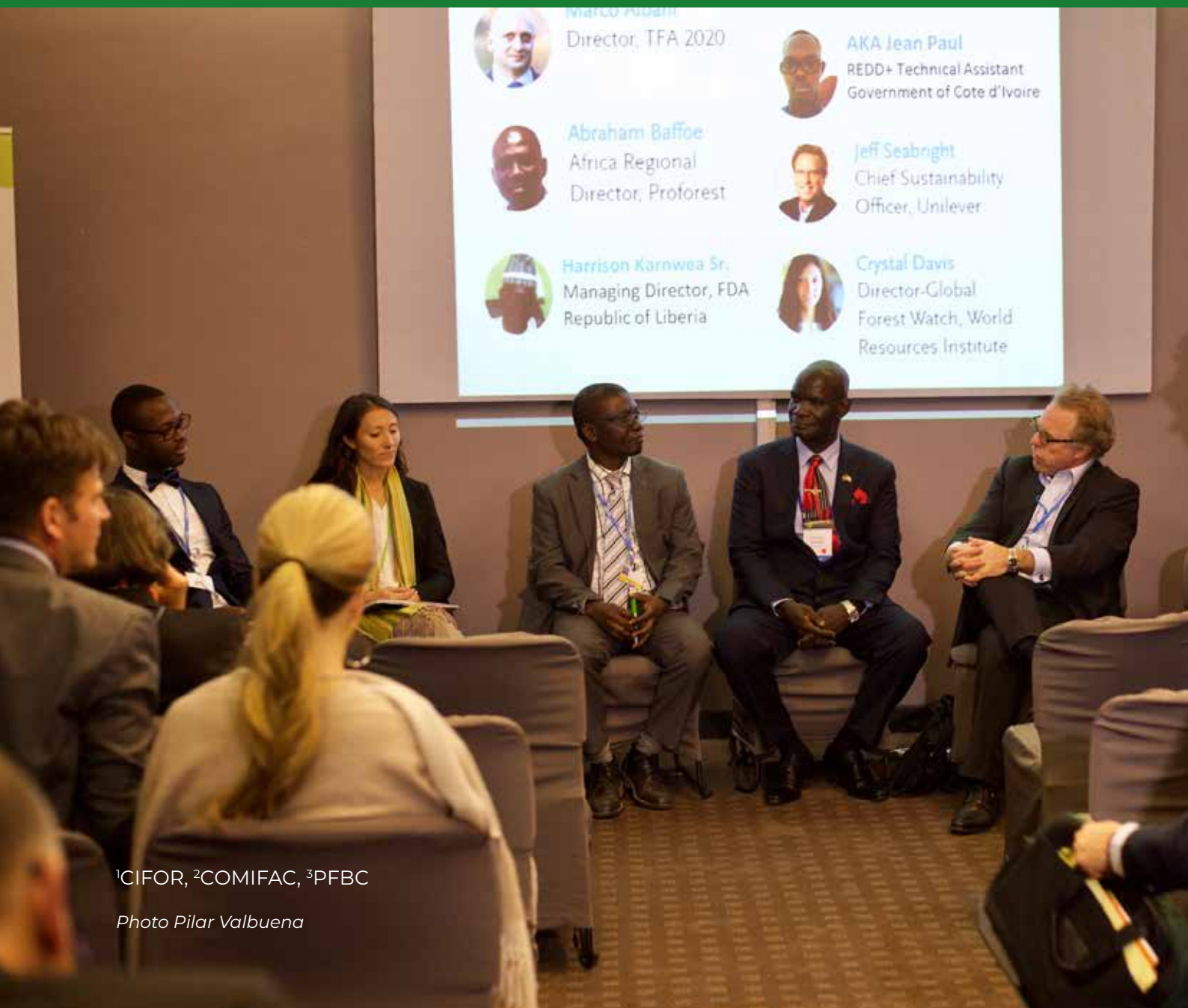


Pour une adéquation entre les flux financiers internationaux et la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC

Auteurs : Richard Eba'a Atyi¹, Valérie Tchuenta², Dany Pokem³



¹ICIFOR, ²COMIFAC, ³PFBC

Introduction

Les forêts d'Afrique centrale, qui incluent le bassin du Congo, jouent un rôle essentiel au niveau mondial, car elles contribuent à la régulation du climat global, ce qui leur a souvent valu d'être désignées comme « second poumon forestier tropical de la planète ». Le stock de carbone de leur biomasse et de leurs tourbières est estimé à 80 milliards de tonnes, soit près de dix années du total des émissions mondiales de dioxyde de carbone¹. Les forêts non perturbées d'Afrique centrale absorbent désormais plus de carbone que celles d'Amazonie (Dalimier et al. à paraître) et d'Asie du Sud Est et constituent ainsi à date le plus important puits de carbone tropical². D'après les récentes estimations des chercheurs du Global Forest Watch (GFW), les forêts du bassin du Congo séquestrent encore 600 millions de tonnes de CO₂ de plus qu'elles n'en émettent par an. La moyenne de leurs émissions stagne à 530 millions de tonnes tandis que la moyenne d'absorption atteint 1,1 milliard de tonnes de carbone³.

En ce qui concerne la biodiversité, l'Afrique centrale est une région prioritaire de conservation au regard de son patrimoine exceptionnel et de son haut niveau d'endémisme. Ses écosystèmes ont valeur de bien commun aussi bien pour les générations actuelles que pour les générations futures (Pierre Proce et al. 2021). Les forêts d'Afrique centrale servent de cadre de vie à environ 100 millions de personnes qui y vivent directement ou dans leur périphérie. Elles remplissent des fonctions sociales et culturelles essentielles pour ces populations locales et autochtones qui s'y épanouissent.

Pourtant, les forêts d'Afrique centrale ne semblent pas mobiliser autant d'attention de l'aide publique internationale, des acteurs privés de la mondialisation et des philanthropies que celles d'Amazonie ou de l'Asie du Sud-Est. Une analyse conduite par l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) a montré par exemple qu'en 10 ans (de 2008 à 2017) les forêts d'Afrique centrale n'ont réussi à capter que 11 % environ des flux financiers internationaux destinés à la gestion durable et à la conservation des forêts tropicales du monde⁴.

1 https://www.lemonde.fr/planete/visuel/2021/10/29/le-bassin-du-congo-deuxieme-puits-de-carbone-du-monde-entre-preservation-et-exploitation_6100375_3244.html

2 https://www.africamuseum.be/fr/research/discover/news/tropical_forests_carbon_sink

3 <https://www.globalforestwatch.org/blog/climate/forests-carbon-emissions-sink-flux/>

4 https://www.observatoire-comifac.net/docs/policy_brief/OFAC-Brief-03-fr-web.pdf

Face à cette situation, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a élaboré un plan de convergence complété par un plan d'affaires, qui donne des indications chiffrées sur les besoins de financement pour promouvoir la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Le plan de convergence et le plan d'affaires correspondant servent de cadre stratégique pour attirer les financements et organiser la mise en œuvre d'activités qui visent la gestion durable et la conservation des forêts d'Afrique centrale.

Le présent chapitre met en exergue les besoins financiers pour les forêts d'Afrique centrale, et identifie les options potentielles qui permettraient de relever le défi du financement de la gestion durable et de la conservation de ces forêts. Un accent particulier est mis sur les financements de sources extérieures aux États de la région.

4.1 Aperçu du plan de convergence de la COMIFAC

La COMIFAC est dotée d'un plan de convergence (PC) sous-régional servant de cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation, de gestion durable des écosystèmes forestiers et de lutte contre les changements climatiques en Afrique centrale. Ce plan de convergence a été adopté en février 2005 à Brazzaville au Congo, et ensuite révisé et validé en juillet 2014 par le Conseil des Ministres de la COMIFAC pour la période décennale 2015-2025.

Du fait de l'arrimage du plan de convergence aux conventions, traités et accords internationaux, (notamment aux objectifs de développement durable 2030), régionaux et sous-régionaux auxquels les pays de l'espace COMIFAC ont adhéré, sa mise en œuvre doit respecter les valeurs fondamentales énoncées dans la Déclaration de Yaoundé. Il s'agit :

1. du respect des droits humains et des droits des peuples autochtones ;
2. de la prise en compte du genre ;
3. de la coopération, du partenariat et de la solidarité ;
4. de la bonne gouvernance.

Le plan de convergence se décline d'une part, en six (6) axes prioritaires d'intervention à savoir :

1. Harmonisation des politiques forestières et environnementales ;
2. Gestion et valorisation durable des ressources forestières ;
3. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique ;
4. Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ;
5. Développement socio-économique et participation multi-acteurs ;
6. Financements durables ;

et d'autre part, en trois (3) axes transversaux à savoir :

1. Formation et renforcement des capacités ;
2. Recherche-développement ;
3. Communication, sensibilisation, information et éducation.

4.2 Les financements actuels de la gestion durable et de la conservation des forêts dans l'espace COMIFAC

Qu'ils proviennent des États de la sous-région ou des partenaires extérieurs, les financements actuellement mobilisés en faveur du secteur forestier en Afrique centrale transitent partiellement par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Une portion importante de ceux-ci est directement acheminée des donateurs vers les pays de manière bilatérale. Dans tous les cas, le plan de convergence comme cadre de mobilisation des financements est rarement mentionné.

4.2.1 Financement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC reçoit trois types de financement : la subvention de la CEEAC (Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale), les cotisations des États membres et les financements des partenaires. Les contributions de la CEEAC et des États membres sont destinées principalement au fonctionnement tandis que celle des partenaires sont affectées à la réalisation des activités du plan de convergence et du plan d'action annuel du Secrétariat Exécutif et de la Présidence en exercice de la COMIFAC.

Les contributions de la CEEAC et des États membres

Pour financer son propre fonctionnement et ses activités, la CEEAC a développé et mis en place un mécanisme de financement autonome appelé « contribution communautaire d'intégration » (CCI). La CCI, dont le taux est de 0,4 %, est alimentée par le prélèvement sur les importations de produits originaires de pays tiers à l'espace CEEAC. La Conférence extraordinaire des Ministres de la CEEAC-COMIFAC tenue à Kinshasa en septembre 2009 a pris la résolution de rétrocéder automatiquement 0,1 % de la CCI à la COMIFAC pour son fonctionnement, ceci dans le cadre de son mécanisme de financement autonome. Les montants n'ont pas été reversés de manière continue, la CEEAC ayant elle-même fait face à des difficultés de recouvrement de cette taxe. La République centrafricaine est le seul pays ayant appliqué cette résolution à ce jour. Néanmoins, la contribution de la CEEAC pourrait constituer une source appréciable pour le fonctionnement de la COMIFAC. À titre d'exemple, la CEEAC a versé un montant de 320 millions de FCFA⁵ en 2018. Les perspectives de stabilisation de cette source sont d'autant plus encourageantes que la CEEAC a connu une réforme institutionnelle en 2020 traduisant un intérêt croissant des décideurs politiques pour cette institution dont dépend la COMIFAC. Afin de consolider les acquis de la COMIFAC, l'application de son mécanisme de financement autonome semble être une des voies les plus pertinentes.

La cotisation des États membres s'élève à 45 millions FCFA par pays chaque année. Cependant, la plupart d'entre eux ne contribuent pas régulièrement. Bien qu'adopté par le Conseil des Ministres comme première source de financement, le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC n'est pas opérationnel dans la quasi-totalité des pays de la sous-région. Le montant des arriérés de cotisation s'élève à près de 3 milliards de FCFA en 2021, et seul le Cameroun s'acquitte totalement de sa contribution exigible. A contrario, Sao Tomé-et-Principe n'a payé aucune cotisation depuis son adhésion à la COMIFAC.

⁵ Environ 487 805 euros

Cette faiblesse des contributions propres ne permet pas à la COMIFAC d'assumer pleinement ses missions. Le fait qu'il n'existe aucune sanction pour les pays qui ne contribuent pas et aucun avantage pour ceux qui sont en règle ne permet pas à la COMIFAC de rayonner.

Financement des initiatives sous-régionales par les partenaires

Les partenaires et autres acteurs de développement mettent en place des initiatives (projets, programmes, plateformes) pour accompagner la mise en œuvre du plan de convergence. En 2020, une douzaine de programmes et projets sous-régionaux étaient mis en œuvre sous la coordination et/ou la supervision du Secrétariat Exécutif. Parmi ces partenaires, la coopération allemande (BMZ et KFW souvent canalisés à travers le GIZ) joue un rôle de tout premier ordre. Les engagements financiers de l'Allemagne pour la période de 2005 à 2022 en faveur de l'Afrique centrale s'élèvent à un total de 147 millions d'euros.

Un autre partenaire, dont l'importance ressort particulièrement, est l'Union européenne (l'UE). Sous la thématique de la gestion des informations, l'UE a mobilisé de 2007 à 2022 des financements s'élevant à un total d'environ 14 millions d'euros. Ces financements ont servi à différents appuis apportés à l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)⁶.

L'initiative la plus emblématique de l'UE au niveau sous-régional en Afrique centrale est cependant celle mise en œuvre à travers le programme ECOFAC, bien que celui-ci soit inscrit sous la CEEAC et non sous la COMIFAC, étant donné que le programme ECOFAC existait avant la création de la COMIFAC. En effet, mis en place depuis 2007 dans le cadre de la Convention de Lomé (UE-ACP), le programme ECOFAC a connu six phases successives dont la dernière a nécessité à elle seule un financement de près de 85,5 millions d'euros (Brugiere and Donfack 2021).

En dehors de celles de l'Allemagne et de l'UE, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC anime plusieurs autres initiatives qui ont reçu des financements destinés à des projets d'envergure sous-régionale pendant les cinq dernières années :

- Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo) (BAD) ;
- Projet régional de renforcement des capacités institutionnelles REDD+ (GEF) ;
- Projet d'appui à la COMIFAC (JICA) ;
- CBSP – Partenariat pour la conservation de la biodiversité – Mécanismes de financement durable des aires protégées du bassin du Congo– PIMS 3447 (PNUD) ;
- Projet P3FAC « Partenariat Public Privé pour gérer durablement les Forêts d'Afrique centrale » (FFEM-France).

Ces projets ou programmes contribuent à la mise en œuvre des objectifs de la COMIFAC à travers leurs activités sur le terrain. D'après une résolution du Conseil des Ministres, chaque partenaire doit verser une quote-part du budget de tout programme/projet mis en œuvre à la COMIFAC en guise de frais de gestion pour faciliter le fonctionnement de l'institution. Cependant, plusieurs projets réalisés sous l'égide de la COMIFAC ne satisfont pas à cette exigence. Le non-paiement des frais de gestion à la COMIFAC dans le cadre des projets et programmes s'explique souvent par les règles internes mises en place par les bailleurs pour satisfaire aux exigences de gestion des fonds publics dans les pays d'origine de ces fonds. Ces impayés des frais de gestion ajoutés aux difficultés de recouvrement des contributions des États compliquent le fonctionnement de la COMIFAC.

6 FORAF, CEOFAC, OBAPAC, RIOFAC, BIOPAMA, Convention CCR

4.2.2 Analyse des flux financiers internationaux en faveur des secteurs forêt et environnement d'Afrique centrale

Une étude des flux financiers internationaux en faveur de la gestion durable et de la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale a été menée pour la période 2008-2017 (Favada et al. 2019).

D'après les principaux résultats de l'étude de Favada et al. (2019), les flux financiers bilatéraux et multilatéraux vers les forêts et l'environnement se sont élevés à près de 2 milliards USD sur la période 2008-2017. L'aide EODA représentait plus des trois quarts du total de l'aide FEODA. Sur la période étudiée, l'évolution des flux bilatéraux et multilatéraux a été très irrégulière. Depuis 2015, ces deux flux ont été en recul constant (voir la figure 4.1).

Les cinq premiers bailleurs de fonds de l'ensemble de l'aide FEODA étaient, par ordre décroissant, l'Allemagne, l'Union européenne, le GEF, les États-Unis et la Banque mondiale. Les cinq premiers bailleurs de fonds de l'aide FEODA bilatérale étaient, par ordre décroissant, l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Japon et la Suède. La Finlande et le Danemark étaient absents en Afrique centrale au cours de la période étudiée. En ce qui concerne l'aide FEODA multilatérale, les cinq premiers bailleurs de fonds étaient, par ordre décroissant, l'Union européenne, le GEF, la Banque mondiale, le FIC et la BAD. Le FVC et le Fonds d'adaptation étaient absents en Afrique centrale au cours de la période étudiée. La figure 4.2 montre que l'Allemagne est le premier bailleur de l'aide FEODA, bilatérale et multilatérale.

Les cinq premiers bénéficiaires de l'ensemble de l'aide FEODA étaient, par ordre décroissant, la RDC, le Tchad, le Cameroun, le Rwanda et le Gabon. La Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe représentaient chacune moins de 1 % de l'ensemble de l'aide FEODA. Les cinq premiers bénéficiaires de l'aide FEODA bilatérale étaient, par ordre décroissant, la RDC, le Tchad, le Cameroun, le Rwanda et le Gabon. Quant à l'aide FEODA multilatérale, elle a été affectée, par ordre décroissant, à la RDC, au Tchad, au Cameroun, au Rwanda et au Congo. La Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe représentaient chacune moins de 0,1 % de l'aide FEODA bilatérale et multilatérale.

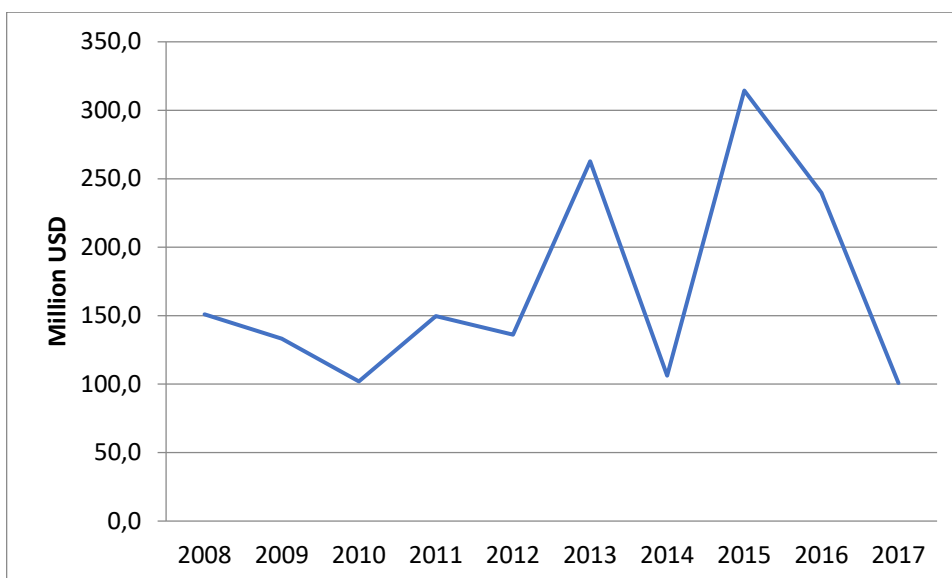


Figure 4.1 : Flux des financements internationaux vers les forêts et l'environnement de l'Afrique centrale (Favada et al. 2019)

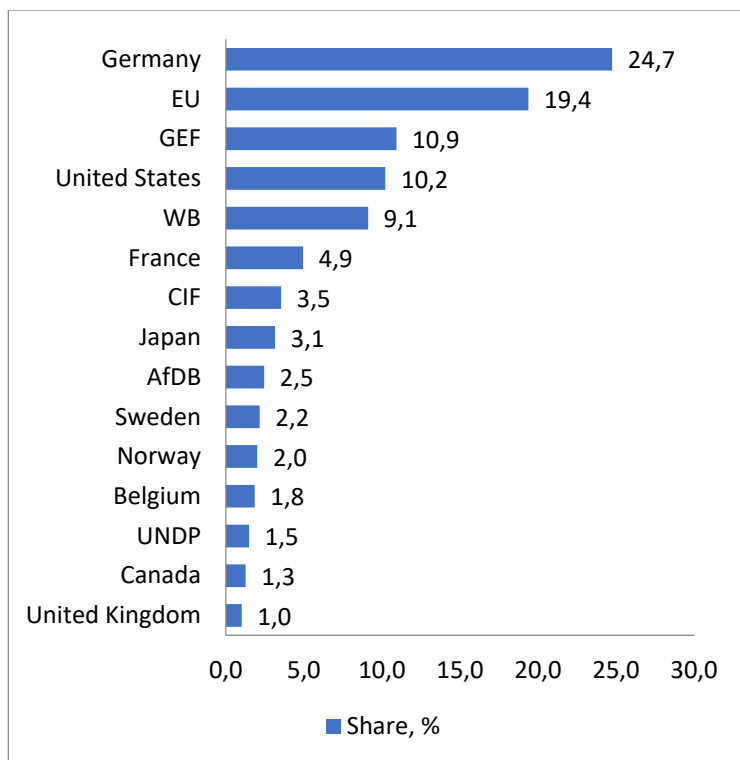


Figure 4.2 : Part par bailleur de fonds dans l'aide officielle au développement destinée aux forêts et à l'environnement (FOEDA)

Source : Favada et al. 2019

Les cinq premières thématiques financées par l'ensemble de l'aide FEODA étaient, par ordre décroissant, la biodiversité, la politique environnementale et sa gestion administrative, la politique forestière et sa gestion administrative, la recherche environnementale et la protection de la biosphère. Les cinq premières thématiques financées par l'aide FEODA bilatérale étaient, par ordre décroissant, la biodiversité, la politique environnementale et sa gestion administrative, la recherche environnementale, la politique forestière et sa gestion administrative, et la mise en valeur de la forêt. Les cinq premières thématiques financées par les flux financiers multilatéraux étaient, par ordre décroissant, la politique environnementale et sa gestion administrative, la biodiversité, la protection de la biosphère, la politique forestière et sa gestion administrative, et la mise en valeur de la forêt.

Les cinq premières thématiques financées par l'ensemble de l'aide FEODA représentaient 89 % de son montant total, ce qui révèle un déséquilibre dans la répartition de cette aide, au détriment de l'Afrique centrale.

La présence des bailleurs bilatéraux était forte au Rwanda, au Cameroun, en RDC et au Congo. En revanche, c'est en Guinée équatoriale qu'ils étaient les moins présents. L'absence des bailleurs bilatéraux a été très remarquée en Guinée équatoriale, à Sao Tomé-et-Principe, au Tchad et au Gabon. C'est au Cameroun et au Rwanda que les bailleurs de fonds étaient les plus présents. Quatorze bailleurs de fonds étaient absents en Guinée équatoriale et douze à Sao Tomé-et-Principe. Dix-sept bailleurs bilatéraux ont financé 470 projets d'APD en Afrique centrale entre 2008 et 2017. La RDC en a été le plus important bénéficiaire, devant le Rwanda et le Cameroun. La Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe ont reçu moins de 5 % de l'ensemble de l'APD bilatérale destinée à l'Afrique centrale. En moyenne, par année, l'APD a financé neuf projets bilatéraux en RDC, huit projets au Cameroun et huit au Rwanda, cinq au Congo, quatre au Tchad et quatre au Gabon, trois au Burundi

et trois en RCA, deux en Guinée équatoriale et un à Sao Tomé-et-Principe. Le Burundi n'a reçu aucune APD bilatérale en 2017 et Sao Tomé-et-Principe n'a bénéficié d'aucune APD en 2010, 2011 et 2015.

La présence des bailleurs multilatéraux était forte au Rwanda, au Congo, en RDC et au Cameroun. C'est la Guinée équatoriale qui a le moins intéressé les bailleurs multilatéraux, affichant le plus grand nombre d'absences de bailleurs, devant le Burundi et Sao Tomé-et-Principe. Dix bailleurs multilatéraux étaient absents en Guinée équatoriale. Douze bailleurs multilatéraux ont financé 189 projets multilatéraux d'APD en Afrique centrale. Le Cameroun a reçu le plus grand nombre de versements au titre de l'APD multilatérale, devant la RDC, le Congo et le Tchad. En moyenne, l'APD multilatérale a bénéficié au Cameroun, au Congo et à la RDC (trois versements environ), au Burundi, à la RCA, au Tchad, au Gabon et au Rwanda (deux chacun), et la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe (un chacun). Le Burundi n'a pas reçu d'APD multilatérale en 2010. Ce fut également le cas pour la RCA en 2015, pour la Guinée équatoriale de 2014 à 2017, pour le Gabon en 2008, et pour Sao Tomé-et-Principe en 2009 et 2010, et de 2014 à 2017.

4.2.3 Les thématiques couvertes par les financements internationaux pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale

Selon Favada et al. (2019), les cinq principales thématiques couvertes par les flux financiers internationaux de 2008 à 2017 étaient la biodiversité (27 % de la FEODA totale en AC), la politique environnementale et sa gestion administrative (26 %), la politique forestière et sa gestion administrative (15 %), la recherche environnementale (11 %) et la protection de la biosphère (10 %).

L'administration forestière et l'éducation/formation en matière d'environnement représentaient la part la plus faible de moins de 0,03 % chacune. Les sous-secteurs qui ont reçu des montants négligeables comprenaient la recherche environnementale, l'éducation et la formation forestière, le bois-énergie, et la recherche forestière.

4.2.4 Différences entre l'Afrique centrale et les autres régions tropicales

Des trois grandes zones tropicales, le bassin amazonien, l'Asie du Sud-Est et l'Afrique centrale, c'est cette dernière qui a reçu la plus petite part de l'ensemble de l'aide FEODA, l'Asie du Sud-Est en ayant été le plus important bénéficiaire.

En Afrique centrale, les cinq premières thématiques financées par l'aide bilatérale étaient, par ordre d'importance, la biodiversité, la politique environnementale et sa gestion administrative, la recherche environnementale, la politique forestière et sa gestion administrative, et la mise en valeur de la forêt. Dans le bassin amazonien, les cinq premières thématiques financées étaient, par ordre d'importance, la politique environnementale et sa gestion administrative, la biodiversité, la protection de la biosphère, la politique forestière et sa gestion administrative, et la mise en valeur de la forêt. En Asie du Sud-Est, ces cinq premières thématiques étaient, par ordre décroissant, la politique environnementale et sa gestion administrative, la prévention et la lutte contre les inondations, la biodiversité, la politique forestière et sa gestion administrative, et la protection de la biosphère.

En comparant les cinq premières thématiques financées par l'aide bilatérale en Afrique centrale, dans le bassin amazonien et en Asie du Sud-Est, on constate que les éléments communs sont la biodiversité, la politique environnementale et sa gestion administrative et la politique forestière et sa gestion

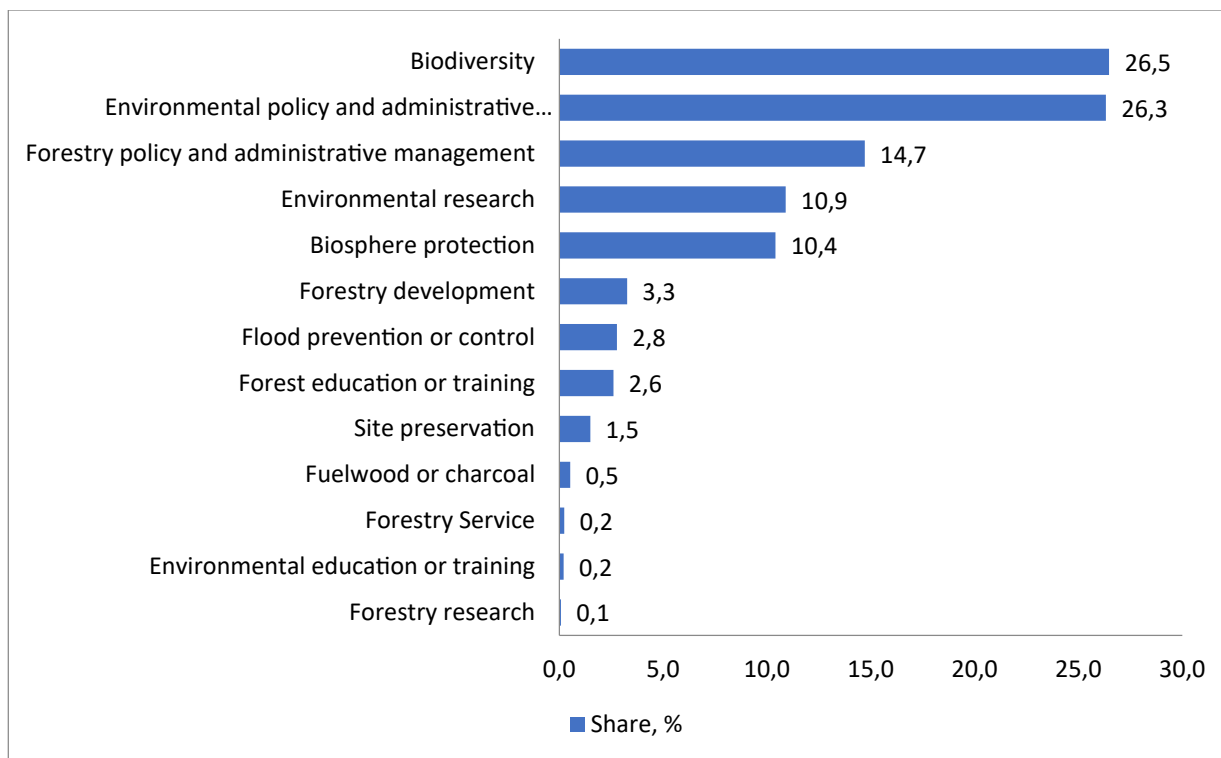


Figure 4.3 : Thématiques couvertes par les financements internationaux reçus par l'Afrique centrale de 2008 à 2017

Source : Favada et al. 2019

administrative. La biodiversité venait en premier en Afrique centrale, en deuxième position dans le bassin amazonien et en troisième en Asie du Sud-Est. La politique environnementale et sa gestion administrative figuraient à la deuxième place en Afrique centrale, et à la première dans le bassin amazonien et en Asie du Sud-Est. La politique forestière et sa gestion administrative venaient en quatrième position en Afrique centrale, dans le bassin amazonien et en Asie du Sud-Est.

En Afrique centrale, les cinq premières thématiques financées par l'aide multilatérale étaient, par ordre d'importance, la politique environnementale et sa gestion administrative, la biodiversité, la protection de la biosphère, la politique forestière et sa gestion administrative, et la mise en valeur de la forêt. Dans le bassin amazonien, les cinq premières thématiques financées par l'aide multilatérale étaient, par ordre d'importance, la biodiversité, la politique environnementale et sa gestion administrative, la politique forestière et sa gestion administrative, la prévention et la lutte contre les inondations, et la mise en valeur de la forêt. En Asie du Sud-Est, les cinq premières thématiques financées par l'aide multilatérale étaient, par ordre d'importance, la politique environnementale et sa gestion administrative, la prévention et la lutte contre les inondations, la biodiversité, la politique forestière et sa gestion administrative, et la mise en valeur de la forêt.

En comparant les cinq premières thématiques financées par l'aide multilatérale en Afrique centrale, dans le bassin amazonien et en Asie du Sud-Est, on constate que les éléments communs sont la politique environnementale et sa gestion administrative, la biodiversité et la politique forestière et sa gestion administrative, la mise en valeur de la forêt. La politique environnementale et sa gestion administrative venaient en premier en Afrique centrale et en Asie du Sud-Est et en deuxième position dans le bassin amazonien. La biodiversité occupait la première place dans le bassin amazonien, la deuxième en Afrique centrale, et la troisième en Asie du Sud-Est. La politique forestière et sa gestion

administrative se classaient en troisième position dans le bassin amazonien et en quatrième en Afrique centrale et en Asie du Sud-Est. La mise en valeur de la forêt occupait la cinquième place pour ces trois zones tropicales.

En Afrique centrale, les cinq premières thématiques financées par l'ensemble de l'aide FEODA étaient, par ordre d'importance, la biodiversité, la politique environnementale et sa gestion administrative, la politique forestière et sa gestion administrative, la recherche environnementale et la protection de la biosphère. Dans le bassin amazonien, les cinq premières thématiques financées étaient, par ordre d'importance, la politique environnementale et sa gestion administrative, la biodiversité, la protection de la biosphère, la politique forestière et sa gestion administrative, et la prévention et la lutte contre les inondations. En Asie du Sud-Est, ces cinq premières thématiques étaient, par ordre décroissant, la politique environnementale et sa gestion administrative, la prévention et la lutte contre les inondations, la biodiversité, la politique forestière et sa gestion administrative, et la protection de la biosphère. En comparant les cinq premières thématiques financées par l'aide FEODA en Afrique centrale, dans le bassin amazonien et en Asie du Sud-Est, on constate que les éléments communs sont la politique environnementale et sa gestion administrative, la biodiversité, la politique forestière et sa gestion administrative, la protection de la biosphère. La politique environnementale et sa gestion administrative étaient en première position dans le bassin amazonien et en Asie du Sud-Est, et en deuxième en Afrique centrale. La biodiversité venait en premier en Afrique centrale, en deuxième position dans le bassin amazonien et en troisième en Asie du Sud-Est. La politique forestière et sa gestion administrative occupaient la troisième place en Afrique centrale et dans le bassin amazonien, et la quatrième en Asie du Sud-Est. La protection de la biosphère venait en quatrième position dans le bassin amazonien et en cinquième en Afrique centrale et en Asie du Sud-Est.

En Afrique centrale, les cinq premiers bailleurs de fonds de l'aide bilatérale étaient, par ordre d'importance, l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Japon et la Suède. Dans le bassin amazonien, les cinq premiers bailleurs de fonds de l'aide bilatérale étaient, par ordre d'importance, la Norvège, l'Allemagne, la France, les États-Unis et le Japon. En Asie du Sud-Est, les cinq premiers bailleurs de fonds de l'aide bilatérale étaient, par ordre d'importance, le Japon, la France, les États-Unis, l'Allemagne et la Norvège.

En Afrique centrale, les cinq premiers bailleurs de fonds de l'aide multilatérale étaient, par ordre d'importance, l'UE, le GEF, la Banque mondiale, le FIC et la BAD. Les cinq premiers bailleurs de fonds de l'aide multilatérale étaient, par ordre d'importance, dans le bassin amazonien le GEF, l'UE, le FIC, le FVC et la Banque mondiale, et en Asie du Sud-Est, la Banque mondiale, le GEF, le FIC, l'UE et le PNUD.

4.3 Les besoins de financement pour la mise en œuvre effective du plan de convergence

Une étude commanditée par la COMIFAC pour l'élaboration du plan d'opération du plan de convergence a permis d'estimer les besoins financiers pour la période 2021-2025 (COMIFAC 2021). Dans ladite étude, il a été estimé que, pour la réalisation des actions prioritaires, il faudra réunir 191 290 000 USD entre 2021 et 2025.

Les ressources à mobiliser auprès des gouvernements au titre des contributions égalitaires des États au budget du SE COMIFAC sont évaluées à 4 500 000 USD sur la période en question.

Les ressources à rechercher auprès des partenaires au développement sont estimées globalement à 120 349 800 USD sur cinq ans, y compris les frais administratifs pour la mise en œuvre du POPC (2021-2025) évaluées à 8 914 800 USD, soit 8 % du montant des ressources à rechercher auprès des partenaires pour mener les activités.

Les dépenses de fonctionnement du SE COMIFAC, des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) et des autres organes et structures rattachées s'élèveraient à 12 441 200 USD (6,79 %) du budget total des activités dans la configuration d'une « hypothèse basse ». Les besoins de financement du plan de convergence de la COMIFAC ont été déclinés comme l'indique le tableau 4.1 par axe prioritaire du plan de convergence (AP) ou axe transversal (AT).

Le tableau 4.1 montre que les priorités plus importantes sont la gestion et la valorisation durable des ressources forestières (AP2), la lutte contre les effets des changements climatiques (AP4) et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (AP3). Il est à noter que ces besoins de financement concernent beaucoup plus les actions sous-régionales qui devront être menées sous la tutelle de la COMIFAC, éventuellement au titre d'accompagnement de plusieurs pays membres, et n'incluent pas les besoins des pays pris individuellement et identifiés au niveau national.

Parmi les axes prioritaires les moins nantis se trouvent la recherche-développement et le renforcement des capacités, ce qui est probablement le résultat d'une sous-estimation compte tenu des faibles capacités reconnues à la sous-région. Toutefois, une estimation récente⁷ promue par des personnalités scientifiques et politiques chiffre à 150 millions USD les besoins pour la recherche-développement et la formation dans l'ensemble des pays du bassin du Congo sur 10 ans.

Tableau 4.1 : Besoins de financement (en USD) du plan de convergence de la COMIFAC par axe prioritaire (AP) ou transversal (AT) de 2021 à 2025

Numéro axe	Intitulé	Montant (USD)
AP1	Harmonisation des politiques forestières et environnementales	4 260 000
AP2	Gestion et valorisation durable des ressources forestières	83 390 000
AP3	Conservation et utilisation durable de la diversité biologique	30 090 000
AP4	Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification	49 400 000
AP5	Développement socio-économique et participation multi-acteurs	5 950 000
AP6	Financements durables	7 900 000
AT1	Formation et renforcement des capacités	4 000 000
AT2	Recherche-développement	2 800 000
AT3	Communication, sensibilisation, information et éducation	3 500 000
Total		191 290 000

Source : Adapté du plan d'opération du plan de convergence (COMIFAC 2021)

⁷ <https://www.jeuneafrique.com/1258572/societe/cop-26-150-millions-de-dollars-pour-le-bassin-du-congo/>

4.4 Les sources internationales actuelles et potentielles de financement des thématiques du plan de convergence

Les activités du secteur forêt-environnement-conservation des pays de l'espace COMIFAC peuvent bénéficier des financements de plusieurs sources dont :

1. L'aide publique multilatérale qui inclut : a) Les fonds CCNUCC administrés par la Banque mondiale ; b) Les fonds CCNUCC administrés par l'ONU ; c) Les fonds administrés par plusieurs agences accréditées ; d) Les fonds de l'Union européenne ; e) Les fonds administrés par la Banque africaine de développement ;
2. L'aide publique bilatérale incluant : a) L'initiative GNU (« Germany, Norway, United Kingdom ») de l'Allemagne, la Norvège et le Royaume-Uni ; b) Les financements des bailleurs bilatéraux dont les principaux sont la Norvège, l'Allemagne, la France et les États-Unis ;
3. Les financements privés internationaux pour les forêts tropicales incluant : a) Le rôle des ONG dans la mobilisation du secteur privé contre la déforestation ; b) Les autres financements privés tels que : les investissements d'impact, le marché carbone, les obligations vertes et les fondations.

Le tableau 4.2 donne des détails sur la cartographie de ces différentes sources potentielles de financement de la gestion des forêts tropicales dont l'Afrique centrale pourrait bénéficier.

Tableau 4.2 : Cartographie des sources potentielles de financement de la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale

Source	Type de financement	Rôle pour la COMIFAC	Remarques sur les domaines d'interventions
Fonds administrés par la Banque mondiale			
L'aide publique multilatérale			
Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)	Subventions avec exigences de fonds de contrepartie	Partenaire des projets nationaux	Les actions prioritaires du GEF sont centrées sur la gestion durable des forêts et des terres, la conservation des zones protégées, la protection de la biodiversité. Tous les pays membres de la COMIFAC sont éligibles.
Least Developed Countries Fund and Special Climate Change Fund - SCCF administré par le GEF	Subventions avec exigences de fonds de contrepartie	Partenaire des projets nationaux	Les actions visent l'adaptation aux changements climatiques.
Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)	Subventions		L'objectif du fonds est de préparer les pays au mécanisme incitatif REDD+ (Phase 1) et de compenser les résultats obtenus dans la réduction des émissions forestières de GES par des incitations financières (Phase 3).
Fonds d'investissement pour le Climat (FIC)	Subventions/prêts. Plan d'investissement nécessaire		Le Fonds d'investissement pour le Climat intervient pour aider les gouvernements à développer une gestion durable des forêts et atteindre une baisse mesurable des émissions de carbone liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.
Fonds CCNUCC administrés par l'ONU			
Fonds ONU REDD	Subventions	Bénéficiaire et/ou partenaire	Financements programmés jusqu'au 31 décembre 2020 (date de fin prévue de la Phase 1). Le fonds finance exclusivement les activités de la Phase 1 REDD+, incluant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux REDD+ ainsi que des activités de renforcement des capacités.
Fonds multibailleur de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI)	Subventions	Partenaire	Conçu comme une réponse à la fragmentation de l'aide, le fonds a pour objectif de mobiliser et d'accroître les financements à destination de la région. Préparation REDD+ et élaboration des Plans d'Investissement (en partenariat avec FCPF et FIP, le programme d'investissement pour la forêt)
Fonds administrés par les agences accréditées			
Le Fonds Vert pour le Climat (FVC)	Subventions surtout/ possibilité de prêts	Bénéficiaire/partenaire	Priorité à la réduction des émissions de carbone, mais aussi à l'adaptation (amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, sécurité alimentaire et accès à l'eau, résilience des écosystèmes et des services écosystémiques)
Fond pour l'adaptation	Subventions surtout	Bénéficiaire/partenaire	Priorité à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation
Land Degradation Neutrality Fund (LDNF)	Subventions surtout	Bénéficiaire/partenaire	Priorité à la réhabilitation des paysages forestiers

Suite à la page suivante

Tableau 4.2 : suite

Source	Type de financement	Rôle pour la COMIFAC	Remarques sur les domaines d'interventions
Fonds de l'Union européenne			
L'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+)	Subventions	Bénéficiaires/ Accompagnement	Renforcement des capacités sur l'atténuation et l'adaptation, accès au marché carbone. Promotion de projets et programmes nationaux, régionaux et internationaux qui soutiennent l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène et donc, la transition vers des sociétés à faibles émissions et à l'épreuve du changement climatique.
L'initiative UE REDD+	Subventions	Bénéficiaires/partenaires	Son objectif est de réduire la déforestation par l'amélioration de la gouvernance en matière d'utilisation des terres.
L'initiative UE FLEGT	Subventions	Bénéficiaires/partenaires	Le fonds FLEGT finance le plan d'action de l'UE adopté en 2003, qui vise à renforcer la gestion légale et la gouvernance des forêts ainsi que le commerce de bois d'origine légale.
L'aide publique bilatérale			
L'initiative GNU (« Germany, Norway, United Kingdom ») de l'Allemagne, de la Norvège et du Royaume-Uni	Subventions		L'Allemagne, la Norvège et le Royaume-Uni ont annoncé un engagement collectif de 5 milliards USD sur la période 2015-2020, soit 800 millions USD par an, avec pour objectif d'atteindre 1 milliard USD par an à partir de 2020. Les conditions d'accès à ces financements n'ont pas été annoncées.
Norway International Climate and Forest Initiative (NICFI)	Subventions	Bénéficiaire, Partenaire, accompagnement	L'objectif de son programme bilatéral NICFI, lancé en 2008, est de : (i) mettre en place des outils efficaces de mise en œuvre de la CCNUCC ; (ii) contribuer à des actions préventives de déforestation et de dégradation des forêts ; (iii) promouvoir la conservation des forêts primaires en raison de leur rôle (stockage du carbone et biodiversité).
USA : son programme Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE) avec USAID comme principale agence de mise en œuvre et d'autres agences américaines, USFWS, USFS	Subventions	Partenaire	L'objectif est de ralentir le taux de déforestation et la perte de la biodiversité en RDC et au Congo. Compte tenu des orientations budgétaires de l'administration actuelle, les financements de l'aide publique au développement forêts-climat ont été restreints.
La France avec comme agences de mise en œuvre : Agence française de développement (AFD) et FFEM	Subventions/Prêts	Bénéficiaire, partenaire	L'action de l'AFD s'est centrée sur l'application du concept de gestion durable des forêts par un soutien technique et financier à la réforme des politiques forestières des pays du bassin du Congo. Cette action s'élargit aux thématiques de la préservation de la biodiversité, du carbone forestier et à l'application du mécanisme REDD+. PROPARGO est la filiale du groupe AFD entièrement dédiée au financement du secteur privé.
Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)	Subventions	Bénéficiaire, accompagnement	Le FFEM a une approche globale qui traite des enjeux des changements climatiques, de la biodiversité et de la désertification. Son objectif est de promouvoir une stratégie intégrée de conservation et de gestion des ressources naturelles à travers une démarche dite « paysagère/territoriale » (agroécologie).

Suite à la page suivante

Tableau 4.2 : suite

Source	Type de financement	Rôle pour la COMIFAC	Remarques sur les domaines d'interventions
L'Allemagne à travers le ministère fédéral de la Coopération et du Développement économique (BMZ), la BMU et ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL). Les agences de mise en œuvre sont la GIZ et la KFW.	Subventions	Bénéficiaire, accompagnement	La protection de la biodiversité, la conservation, les changements climatiques et la prise en compte des communautés locales. Trois piliers : la conservation des forêts et l'atténuation des changements climatiques, la restauration des paysages forestiers et la sécurisation de chaînes d'approvisionnement zéro déforestation.
Ministère fédéral de l'Environnement (BMU) – International Climate Initiative (IKI)	Subventions	Bénéficiaire, accompagnement	Idem
Le Royaume-Uni à travers CAFI et le Forest Governance, Markets and Climate Programme	Subventions	Bénéficiaire, accompagnement	Idem
Le Japon avec JICA			
Le Canada			
Les financements privés internationaux pour les forêts tropicales			
Financements mobilisés à travers les ONG	Subventions	Partenaire	Dans le bassin du Congo, les ONG ne constituent pas un ensemble homogène, avec d'un côté les grandes ONG conservatrices telles que CI, WCS, WWF ou le WRI, plus disposées à nouer des partenariats avec les gouvernements et les concessionnaires pour une approche de gestion durable des forêts, et d'un autre côté les ONG dites de plaidoyer, plus réservées à l'égard d'une telle démarche (Greenpeace).
Les investissements d'impact	Investissements	Partenaire	Les investisseurs d'impact (Impact Investors) ciblent les secteurs de l'agroforesterie, le développement durable des terres et de l'agriculture, les chaînes de production et d'approvisionnement « zéro déforestation ».
Le marché carbone	Achat de crédits	Partenaire, accompagnement	Les transactions ^a se font sur les marchés primaires, c'est-à-dire directement de vendeur à acheteur ou bien sur le marché secondaire, par le biais d'intermédiaires ^b .
Les obligations vertes	Pour mémoire	Pour mémoire	L'obligation verte, ou Green bond, est un titre de dette émis sur un marché financier et destiné à financer des projets de lutte contre le réchauffement climatique, de soutien à la transition énergétique. Les obligations vertes pour le secteur forestier sont limitées à l'échelle mondiale et concernent essentiellement les émissions des grands exploitants forestiers nord-américains et européens (scandinaves).

Suite à la page suivante

a Le marché est peu transparent puisqu'il s'agit de transactions bilatérales, de gré à gré.

b <https://pfbc-cbfp.org/news-partner/Carbon-Pricing.html>

Tableau 4.2 : suite

Source	Type de financement	Rôle pour la COMIFAC	Remarques sur les domaines d'interventions
Les fondations philanthropiques	Subventions	Plaidoyer, information	Un petit nombre de fondations – américaines pour l'essentiel – contribuent au financement de l'environnement et des forêts et au mécanisme REDD+ en particulier. Il s'agit de : Betty and Gordon Moore Foundation, Bezos Earth Fund, Climate Work Foundation, Ford Foundation, David and Lucile Packard Foundation, Good Energies Foundation, Oak Foundation, Sobrato Philanthropies, The William and Flora Hewlett Foundation, The Christensen Fund, Children's Investment Fund Foundation, The Protecting our Planet Challenge, Arcadia, Bloomberg Philanthropies, Nia Tero, Rainforest Trust, Rewild, Wyss Foundation, Rob and Melani Walton Foundation. La plupart des fonds de ces fondations ciblent cependant l'Amérique latine.
Les financements publics et privés internationaux pour les forêts tropicales			
Leaf Coalition : Lowering Emissions by Accelerating Forest finance (LEAF)			L'objet de cette coalition est d'enrayer la déforestation en finançant la protection des forêts tropicales à grande échelle. En 2021, la coalition a mobilisé 1 milliard USD de financement. C'était la première fois qu'une action conjointe des secteurs public et privé en faveur des forêts tropicales atteignait une telle somme.
Agricultural Commodity Companies Corporate Statement of Purpose : https://ukcop26.org/agricultural-commodity-companies-corporate-statement-of-purpose/			Dans cette déclaration qui est appuyée par la TFA, les 12 entreprises de l'agro-alimentaire signataires s'engagent à rédiger une feuille de route d'ici la COP27 pour intensifier l'action de cette filière afin de contenir la hausse des températures à 1,5°C.

4.5 Adéquation entre les sources potentielles et les besoins en financements

Le tableau 4.3 établit des liens entre les sources de financements potentielles (voire actuelles) et les besoins de financement pour la gestion durable et la conservation des forêts en Afrique centrale. Il est à noter que la levée de financements dont peut bénéficier l'Afrique centrale dépend essentiellement des pays dont les gouvernements, sous l'encadrement de la COMIFAC, doivent mener des actions diplomatiques et signer des accords avec les bailleurs. Ceci suppose que les gouvernements des pays d'Afrique centrale identifient la gestion durable, la conservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et les thématiques liées comme des priorités pour leur processus de développement.

Il ressort du même tableau que l'existence d'une bonne capacité d'élaboration des propositions est une nécessité cruciale pour ces pays tout aussi bien que pour tous les acteurs de la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. En effet, les États doivent être capables de mobiliser toute l'expertise nationale disponible tant dans les administrations, les institutions académiques et scientifiques que dans la société civile pour élaborer les programmes intégrés incluant le secteur forestier. L'élaboration de propositions de projets et programmes est nécessaire, mais pas suffisante dans la mesure où elle doit être encadrée par un système de gouvernance convaincant. Par exemple, les fonds gérés par le Fonds Vert Climat et le Fonds pour l'adaptation doivent être administrés par des entités accréditées. Or, de tout l'espace COMIFAC, seul le Rwanda dispose d'une entité accréditée. Pour des activités sous-régionales, il serait préférable d'avoir un organisme dont la qualité de la gouvernance est reconnue selon les normes internationales. Pour des mécanismes financiers dont l'accès est régulé par la gouvernance du Fonds pour tous les pays, il convient de noter le faible niveau d'allocation pour les pays d'Afrique centrale, comparativement aux pays des deux autres bassins tropicaux (c'est le cas du FFEM par exemple).

Il existe aussi la possibilité de mobiliser des organisations internationales du système des Nations Unies et assimilées afin de renforcer les capacités des acteurs nationaux. Exemples : l'Initiative AFR100, le NDC Partnership dont les partenaires techniques sont disposés à fournir de l'expertise pour l'élaboration des programmes de restauration des paysages forestiers.

La levée de fonds en faveur de la gestion et de la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale a jusque-là pâti d'un déficit de communication sur leur importance par rapport aux enjeux mondiaux en lien avec les changements climatiques et la perte de la biodiversité au niveau mondial. Les forêts du bassin du Congo, relativement bien conservées par rapport à celles du bassin amazonien, ont moins attiré l'attention des philanthropies, pour ne citer que cette source de financement. Un certain nombre d'initiatives permettent de remédier progressivement à ce déficit de communication, telles que les informations diffusées par l'OFAC et la Déclaration de la COMIFAC présentée en septembre 2021 et négociée dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo sous la facilitation de la République fédérale d'Allemagne, ceci après un processus consultatif multiacteurs pendant plus d'une année. Ainsi, à la faveur de la 26^e Conférence des Parties (COP26) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), un groupe de donateurs s'est engagé à mobiliser 1,5 milliard USD en faveur des forêts du bassin du Congo (voir l'encadré 4.1)⁸.

8 <https://ukcop26.org/cop26-congo-basin-joint-donor-statement/>

Tableau 4.3 : Liens entre les sources et les besoins de financement pour la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale

Thématique à financer	Source potentielle de financement	Acteur principal	Mesures à adopter
Fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC	Gouvernements des pays membres	- Pays	Amélioration du recouvrement des contributions Mise en œuvre du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC.
Politiques et Gouvernance forestières et environnementales, utilisation durable des terres	Partenaires financiers des projets (Frais de gestion des projets)	- Secrétariat Exécutif (SE) COMIFAC	Élaboration des propositions de projets régionaux
	CAFI	- Pays	Lettre d'intention - Élaboration du cadre national d'investissement (NIF) – cadre de coordination des bailleurs
Gestion durable des ressources et valorisation	Union européenne	- Pays	Négociations des APV-FLEGT Accords bilatéraux du FED
	Coopération allemande (BMZ)	- Pays - SE COMIFAC	Négociations des projets régionaux et nationaux
	Banque mondiale	- Pays	Négociations des accords bilatéraux, prêts
	CAFI	- Pays	Lettre d'intention - Élaboration du cadre national d'investissement (NIF) – cadre de coordination des bailleurs
	Union européenne	- Pays - SE COMIFAC	Négociations des accords bilatéraux, Projets nationaux
Conservation de la biodiversité dans les pays	Agence française de développement (AFD)	- Pays - Entreprises privées	Négociations des accords bilatéraux, prêts PROPARGO pour les initiatives privées de gestion durable des forêts
	Banque africaine de développement (BAD)		
Conservation de la biodiversité dans les pays	Banques privées		
	CAFI	- Pays	Lettre d'intention - Élaboration du cadre national d'investissement (NIF) – cadre de coordination des bailleurs
	Union européenne	- Pays	Négociation des accords bilatéraux
	GEF	- Pays	Préparation des propositions de projets, mobilisation des fonds de contrepartie, identification des agences d'exécution, validation par l'administration
	Tous bailleurs	- Société civile	Établissement des partenariats avec des ONG internationales engagées dans la défense de l'environnement

Suite à la page suivante

Tableau 4.3 : suite

Thématique à financer	Source potentielle de financement	Acteur principal	Mesures à adopter
	Philanthropie	<ul style="list-style-type: none"> - Pays - Acteurs de la société civile 	Réalisation des campagnes d'information, élaboration des propositions de projets
	Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs locaux 	En liaison avec les projets de développement des infrastructures et avec l'appui des organisations de la société civile, les communautés locales peuvent bénéficier de paiements pour les services environnementaux (PSE) leur permettant de mener des actions de conservation de la biodiversité.
Restauration des paysages forestiers	BMZ	<ul style="list-style-type: none"> - Pays - Collectivités décentralisées (commune) - Acteurs de la société civile 	Les pays doivent faire preuve de volonté politique et solliciter des appuis techniques de la part des partenaires techniques de l'initiative AFR100 afin d'élaborer des programmes et projets de développement à soumettre aux partenaires financiers
	Banque africaine de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Pays 	Élaboration et négociation des programmes et projets de restauration des paysages forestiers – prêts octroyés par la BAD
	Programme d'investissement forestier – Fonds d'investissement pour le climat	<ul style="list-style-type: none"> - Pays 	Les pays peuvent profiter des instruments financiers dédiés au climat (adaptation et atténuation) pour élaborer des programmes qui incluent la restauration des paysages forestiers
	Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés locales 	En liaison avec les projets de développement des infrastructures et avec l'appui des organisations de la société civile, les communautés locales peuvent bénéficier de paiements pour les services environnementaux (PSE) leur permettant de mener des actions de restauration des paysages forestiers
Initiatives transfrontalières de conservation de la biodiversité	Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> - Pays - SE COMIFAC - CEEAC - Société civile 	Élaboration et négociation des accords de partenariats
	GEF		Préparation des propositions de projets, mobilisation des fonds de contrepartie, identification des agences d'exécution, validation par l'administration
Atténuation des changements climatiques	CAFI	<ul style="list-style-type: none"> - Pays 	Lettre d'intention - Élaboration du cadre national d'investissement (NIF) – cadre de coordination des bailleurs
	Fonds Vert Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Pays - SE COMIFAC 	Élaboration des propositions de projet compétitif, identification d'entités accréditées, validation par les instances gouvernementales pertinentes (autorités nationales)
	GEF	<ul style="list-style-type: none"> - Pays 	Préparation des propositions de projets, mobilisation des fonds de contrepartie, identification des agences d'exécution, validation par l'administration

Suite à la page suivante

Tableau 4.3 : suite

Thématique à financer	Source potentielle de financement	Acteur principal	Mesures à adopter
Adaptation aux changements climatiques	CAFI	- Pays	Lettre d'intention - Élaboration du cadre national d'investissement (NIF) – cadre de coordination des bailleurs
	Fonds Vert Climat	- Pays - SE COMIFAC	Élaboration des propositions de projet compétitif, identification d'entités accréditées, validation par les instances gouvernementales pertinentes (autorités nationales)
	Fonds d'adaptation	- Pays	Élaboration des propositions de projet, identification d'entités accréditées, validation par les instances gouvernementales pertinentes (autorités nationales)
Planification de l'utilisation des terres	GEF	- Pays	Préparation des propositions de projets, mobilisation des fonds de contrepartie, identification des agences d'exécution, validation par l'administration
	CAFI	- Pays	Lettre d'intention - Élaboration du cadre national d'investissement (NIF) – cadre de coordination des bailleurs
	Coopération française (AFD)	- Pays	Négociations des accords bilatéraux
Gestion communautaire des ressources	Coopération allemande (BMZ)	- Pays	Négociations des accords bilatéraux
	Coopération allemande (BMZ)	- Pays - ONG nationales - Collectivités décentralisées	Négociations des accords bilatéraux, élaboration des propositions de projets
	Coopération britannique (DFID)	- Organisations de la société civile	
Renforcement des capacités et recherche	Union européenne	- Pays - Universités - Centres de recherche - RIFFEAC - R2FAC	Veille d'information sur les financements disponibles, élaboration des propositions de financement compétitives, inscription d'activités de recherche-développement dans les projets de développement, établissement des partenariats avec les institutions scientifiques et académiques régionales et internationales
	DFID		
	Tous bailleurs		
Communication, Information et sensibilisation	Union européenne	- Pays - SE COMIFAC	Négociations d'accords bilatéraux et régionaux, propositions de projets nationaux et régionaux

Encadré 4.1 : Déclaration conjointe de la COP26 pour l'appui à la protection et la gestion durable des forêts du bassin du Congo

Déclaration des donateurs concernant les forêts du bassin du Congo à l'occasion de la COP26

Vers la protection et la gestion durable des forêts du bassin du Congo

En référence à la Déclaration des dirigeants mondiaux faite à Glasgow le 2 novembre 2021 par laquelle ils ont promis « *d'œuvrer collectivement pour stopper et inverser la perte de surfaces forestières et la dégradation des terres à l'horizon 2030 tout en assurant un développement durable et en favorisant une transformation rurale inclusive* », nous, les ministres et représentants des pays et des organisations mentionnés ci-dessous,

Reconnaissons l'intérêt des biens et services procurés par les écosystèmes des forêts tropicales du bassin du Congo en Afrique centrale, qui est la deuxième région tropicale humide du monde. Cela comprend leur contribution essentielle à l'atténuation des changements climatiques à l'échelle de la planète, aux précipitations qui arrosent de vastes superficies agricoles en Afrique, à la production d'énergie hydroélectrique, à la préservation de la biodiversité et aux objectifs de l'Accord de Paris, notamment à la poursuite des efforts pour limiter la hausse des températures du globe à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. C'est le socle sur lequel peut s'appuyer le développement durable. Ils sont indispensables aux moyens de subsistance et à la culture des populations autochtones et des communautés locales.

Saluons l'orientation politique prise par les pays d'Afrique centrale qui ont conservé leur couverture forestière malgré les pressions qui s'intensifient, entre autres par les engagements souscrits dans la Déclaration de la COMIFAC de 2021 et dans les lettres d'intention nationales signées avec CAFI en vertu de la Déclaration commune CAFI de 2015, qui soulignent la nécessité de soutenir les efforts en travaillant en partenariat avec les pays d'Afrique centrale et les organisations régionales, afin de parvenir aux objectifs définis en commun.

Sommes conscients que les progrès dans la lutte contre les facteurs systémiques de la disparition de la forêt en Afrique centrale exigeront de la part des pays forestiers de la région de poursuivre les initiatives intersectorielles à haut niveau, qui se mesureront par la réduction des superficies perdues, ceci tout en répondant aux besoins d'un développement économique durable au niveau local et en appliquant les principes d'une gestion durable des ressources naturelles. Il sera nécessaire que les pays mobilisent des ressources substantielles et que la communauté internationale des secteurs public et privé assure un financement à long terme, sachant l'importance des cadres économiques et de gouvernance qui favorisent les investissements.

Reconnaissons que la poursuite et le renforcement de la protection, de la gestion durable et de la restauration exigent des ressources financières accrues, tant d'acteurs publics que privés, compte tenu des biens et services fournis par les forêts du bassin du Congo et de leur importance critique dans la réalisation des objectifs locaux, régionaux et internationaux sur le plan du climat, de la biodiversité et du développement. Et reconnaissons aussi que des formules de soutien, plus efficaces, efficientes et accessibles, seront nécessaires pour aider les pays de la région à mettre en œuvre des stratégies de développement ancrées dans le maintien de ces précieuses forêts.

Suite à la page suivante

Encadré 4.1 : suite

Nous nous engageons aujourd’hui en faveur de cette région primordiale en annonçant un financement initial collectif **d’au moins 1,5 milliard USD** entre 2021 et 2025 en vue de soutenir ses efforts ambitieux et ses résultats en matière de protection et de maintien des forêts et des tourbières du bassin du Congo, ainsi que ses stocks de carbone indispensables pour la planète. Dans les années qui viennent, nous avons l’intention de poursuivre notre action en recherchant davantage de financements et d’investissements auprès d’acteurs publics et privés très variés, tout en améliorant la coordination, l’efficacité et l’accessibilité. Nous lançons également un appel à d’autres bailleurs de fonds afin qu’ils augmentent leur soutien en faveur de la protection et de la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

Signataires :

- Pour l’Union européenne, la Commission européenne
- République fédérale d’Allemagne
- République française
- Japon
- Royaume de Belgique
- Royaume des Pays-Bas
- Royaume de Norvège
- Royaume de Suède
- République de Corée
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord
- États-Unis d’Amérique
- Bezos Earth Fund

4.6 Recommandations

Afin d’attirer des financements à la mesure des rôles joués par les forêts du bassin du Congo à la régulation du climat mondial et à la conservation de la biodiversité de la planète, il est recommandé :

À la COMIFAC

D’améliorer sa communication et sa participation aux débats internationaux afin d’attirer l’attention des acteurs internationaux sur l’importance des forêts d’Afrique centrale et mettre celles-ci au centre des discussions sur la lutte contre les changements climatiques et la conservation de la biodiversité. La COMIFAC pourrait aussi adopter une terminologie plus adaptée pour ses axes prioritaires de façon à mieux tenir compte des dernières priorités de financement, notamment l’appropriation du « Fair Deal » et « Fair Share » Alliance employé au cours de la COP26 et aussi durant tout le processus ayant abouti à la Déclaration de la COMIFAC, au Symposium sur les forêts tropicales et à la Journée des Forêts du bassin du Congo de Berlin, en septembre 2021, et repris par les Britanniques dans le cadre de la préparation de la Déclaration de Glasgow publiée conjointement par les donateurs pour la protection des forêts du bassin du Congo. Le Plaidoyer sur les paiements pour les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo signale une urgence pour la planète. Il en est ainsi de la terminologie sur la « lutte contre la déforestation » qui ne figure pas encore dans les priorités de la COMIFAC, mais qui est devenue une préoccupation mondiale d’actualité. Un autre exemple concerne l’Axe Prioritaire 4 du plan de convergence qui évoque uniquement les effets des changements climatiques (adaptation), alors que les forêts d’Afrique centrale sont reconnues aussi pour leur potentiel d’atténuation.

La COMIFAC devrait également renforcer ses capacités dans le domaine de la mobilisation des financements internationaux (plaidoyer politique, lobbying des mécanismes financiers), de l'élaboration des propositions de projets pour avoir des offres de qualité pouvant être retenues dans des processus compétitifs et des programmes et projets bancables. Ce renforcement des capacités devrait s'étendre aussi à la gouvernance de l'institution de façon à la rendre crédible et la faire évoluer vers une entité accréditée reconnue au niveau international. Un autre axe de renforcement au niveau sous-régional se rapporte à la promotion des partenariats public-privé qui est un moyen efficace pour attirer des investisseurs structurels dans le bassin du Congo.

Afin de traiter de manière holistique les problèmes posés au secteur forestier tels que la déforestation, la COMIFAC devrait s'ouvrir davantage aux autres secteurs utilisateurs des terres d'Afrique centrale comme l'agriculture et les mines. Une telle ouverture pourrait se faire par une intégration plus opérationnelle au cadre élaboré par la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC).

Aux États

Les États de l'espace COMIFAC devraient faire les efforts financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan de convergence à travers le paiement régulier à la COMIFAC des contributions exigibles. Une solution pourrait être d'adosser les contributions des États à la valeur des exportations des produits forestiers ligneux et non ligneux et de créer des mécanismes de versement d'une telle taxe directement par les exportateurs privés à un guichet sous-régional. Par ailleurs, les États devraient coordonner leurs actions pour se doter d'une force de négociation sur le plan international afin d'attirer plus de financements dans la sous-région. Chacun des pays devrait aussi se doter d'au moins une institution crédible dont la gouvernance serait conforme aux normes internationales de gestion des fonds de façon à accueillir le cas échéant des fonds levés au niveau international. Actuellement, seul le Rwanda dispose d'une telle institution.

Aux partenaires

Les partenaires techniques et financiers de l'espace COMIFAC devraient inscrire leurs interventions dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2005 et du Programme d'action d'Accra de 2008 sur l'efficacité de l'aide, en s'appropriant le plan de convergence de la COMIFAC. Les PTF sont vivement invités à coordonner leurs actions pour harmoniser le financement des projets (domaines d'intervention, cibles...). Ils devraient également travailler au respect des termes des contrats de mise en œuvre des projets notamment à travers le paiement des frais de gestion à la COMIFAC pour des projets qu'elle coordonne. Une approche novatrice serait d'évaluer les services écosystémiques des forêts d'Afrique centrale, et de proposer aux bailleurs de fonds de verser des financements représentant une infime proportion de la valeur de ces services à l'Afrique centrale dont une fraction reviendrait à la COMIFAC.

Les partenaires réunis au sein du PFBC ont entrepris des actions importantes sur le plan de la communication pour élever le profil politique international des forêts d'Afrique centrale, ils devraient faire plus pour que les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale soient considérés comme priorité mondiale. L'érection d'un collège de bailleurs au sein du PFBC devrait servir de relais pour les différentes opportunités de financements identifiées au niveau international.

Conclusion

Les forêts d'Afrique jouent un rôle global de plus en plus reconnu dans la régulation du climat. Par leurs caractéristiques peu perturbées, elles sont devenues le premier massif forestier tropical dans la séquestration du carbone. De même, au regard de son patrimoine, et de l'endémisme qui caractérise ses écosystèmes forestiers, l'Afrique centrale est une zone prioritaire de conservation. Ses forêts constituent un bien commun de l'humanité dont profitent les générations actuelles et qui pourront aussi servir aux générations futures. Les forêts d'Afrique centrale méritent donc un effort mondial, y compris sur le plan financier en vue de leur conservation et de leur gestion durable.

Pour coordonner leurs actions de gestion des forêts en Afrique centrale, les États d'Afrique centrale ont mis sur pied la COMIFAC qui représente une initiative unique d'harmonisation et de coordination des actions de gestion du patrimoine forestier au niveau sous-régional. Sur le plan technique, la COMIFAC s'est dotée d'un plan de convergence qui définit à la fois les actions prioritaires et les actions transversales à mener en vue d'une telle gestion coordonnée des écosystèmes forestiers.

Nonobstant leur importance et l'organisation mise en place pour leur gestion, les forêts d'Afrique centrale peinent à attirer le même niveau de financement que les autres massifs forestiers tropicaux d'Amérique du Sud et d'Asie. Sur une dizaine d'années, de 2008 à 2017, le secteur forêt-environnement d'Afrique centrale n'a capté que 11,5 % des financements débloqués pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales. Le fonctionnement de la COMIFAC elle-même est perturbé par les difficultés de recouvrement des contributions des États. Les flux financiers sont surtout composés d'aide publique au développement tandis que les contributions du secteur privé et des fondations et philanthropies restent très faibles. Les principaux contributeurs financiers sont l'Allemagne, l'Union européenne et le GEF. La COP26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a vu naître des opportunités de financement nouvelles à travers les déclarations des philanthropies et des acteurs du secteur privé agricole⁹ dont il faudra désormais chercher à tirer avantage. Un nombre remarquable de philanthropies s'est particulièrement associé à l'engagement de mobiliser 1,7 milliard USD en faveur des peuples autochtones et des communautés locales pour la protection des forêts tropicales (voir encadré 4.2)¹⁰.

Une partie importante des flux financiers internationaux dirigés vers l'Afrique centrale pour la conservation et la gestion durable des forêts est allouée aux pays pris individuellement. On identifie néanmoins des initiatives remarquables d'envergure sous-régionale dont : le programme ECOFAC financé par l'UE depuis 30 ans, le projet allemand d'appui à la COMIFAC ou le programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo) et bien d'autres (CARPE, FICA, GEF 7).

Les partenaires financiers devraient s'efforcer d'inscrire leurs initiatives sous-régionales dans le secteur forêt-environnement sous le plan de convergence de la COMIFAC suivant ainsi l'esprit de la Déclaration de Paris de 2005.

Les thématiques qui attirent les plus importants financements sont la conservation de la diversité biologique, les politiques environnementales ainsi que les politiques liées à la gestion forestière. Par

⁹ <https://ukcop26.org/agricultural-commodity-companies-corporate-statement-of-purpose/>

¹⁰ <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement-french/>

Encadré 4.2 : Déclaration des donateurs en faveur des peuples autochtones et des communautés locales pour la protection des forêts tropicales

Promotion du soutien aux droits de tenure et au gardiennage des forêts des peuples autochtones et communautés locales.

En référence à la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres du 2 novembre 2021 et à la promesse par laquelle ils s'engagent à « *œuvrer collectivement pour stopper et inverser la perte de surfaces forestières et la dégradation des terres à l'horizon 2030 tout en assurant un développement durable et favorisant une transformation rurale inclusive* »

Nous, les ministres et représentants des pays et organisations dont se compose la liste ci-dessous :

Reconnaissons le gardiennage essentiel assuré par les peuples autochtones et les communautés locales pour protéger les forêts tropicales et préserver les services écosystémiques vitaux, ainsi que leur contribution globale à l'atténuation des changements climatiques, à la préservation de la biodiversité et au développement inclusif et durable.

Reconnaissons les droits à la terre et aux ressources des peuples autochtones et des communautés locales, conformément à la législation nationale pertinente, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à d'autres instruments internationaux le cas échéant et que, en dépit de leur rôle important dans la protection des forêts et de la nature, seule une petite partie de ces communautés jouit de droits garantis de propriété, de gestion et de contrôle des terres et des ressources, a accès à l'aide et aux services nécessaires pour protéger les forêts, la nature et pratiquer des moyens de subsistance durables.

Constatons avec inquiétude le nombre croissant de cas de menaces, de harcèlement et de violence à l'encontre des peuples autochtones et des communautés locales.

Saluons le leadership politique et les mesures prises par de nombreux pays pour reconnaître et protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales à la terre et aux ressources, conformément à la législation nationale pertinente et aux instruments internationaux, le cas échéant.

Saluons les initiatives et les efforts des peuples autochtones et des communautés locales pour garantir la reconnaissance juridique des droits à la terre et aux ressources et renforcer leurs institutions, organisations et réseaux dans le but d'appuyer l'action concertée visant à protéger leurs terres, leurs forêts et leurs ressources.

Nous engageons, en partenariat avec les gouvernements et d'autres parties prenantes et en nous efforçant tout particulièrement de renforcer les régimes fonciers, de protéger les droits à la terre et aux ressources des peuples autochtones et des communautés locales, à renouveler les efforts, collectifs et individuels, pour mieux reconnaître et promouvoir leur rôle de gardiens des forêts et de la nature tout en protégeant les défenseurs des forêts et de la nature autochtones et communautaires.

Suite à la page suivante

Encadré 4.2 : suite

Nous engageons à promouvoir la participation et l'inclusion effectives des peuples autochtones et des communautés locales dans la prise de décisions et à les inclure, les consulter et collaborer avec eux dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et instruments financiers pertinents, tout en reconnaissant les intérêts spécifiques des femmes et des filles, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres personnes souvent tenues à l'écart de la prise de décisions.

Nous manifestons aujourd'hui notre engagement en annonçant une contribution collective initiale de 1,7 milliard USD de financement pour la période 2021 à 2025, afin de soutenir l'évolution positive des droits de tenure forestière des peuples autochtones et des communautés locales, tout en reconnaissant et en récompensant plus systématiquement et plus généreusement leur rôle de gardiens des forêts et de la nature. Nous invitons d'autres donateurs à accroître significativement leur soutien à **cette initiative importante**.

Ce financement servira :

à orienter l'aide vers les peuples autochtones et communautés locales, notamment par le renforcement des capacités et le soutien financier aux activités de groupe, aux structures de gouvernance et systèmes de gestion collectives et aux moyens de subsistance durables ;

aux activités visant à garantir, renforcer et protéger les droits à la terre et aux ressources des peuples autochtones et des communautés locales, y compris, entre autres, par le soutien aux travaux de cartographie et d'enregistrement des droits de tenure à l'échelle des communautés, le soutien aux processus nationaux de réforme relative à la tenure foncière, forestière et à leur mise en œuvre et le soutien aux mécanismes de résolution des conflits.

Approuvé par :

- la République fédérale d'Allemagne
- le Royaume de Norvège
- le Royaume des Pays-Bas
- le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- les États-Unis
- Ford Foundation
- Good Energies Foundation
- Oak Foundation
- Sobrato Philanthropies
- The David and Lucile Packard Foundation
- The William and Flora Hewlett Foundation
- The Christensen Fund
- Children's Investment Fund Foundation
- The Protecting our Planet Challenge: Arcadia
- Bezos Earth Fund
- Bloomberg Philanthropies
- Gordon and Betty Moore Foundation
- Nia Tero
- Rainforest Trust
- Re:wild
- Wyss Foundation
- Rob and Melani Walton Foundation

contre, la formation et la recherche semblent délaissées, ce qui a des conséquences graves pour une sous-région qui manque cruellement de capacités.

Progressivement, les forêts d'Afrique centrale montent dans l'agenda politique international en partie grâce aux efforts du PFBC qui intensifie les efforts diplomatiques en vue de la reconnaissance de leur rôle essentiel dans la régulation du climat de la planète. Ainsi, lors de la COP26 une déclaration collective de 12 pays parmi les plus riches et incluant le Bezos Earth Fund a promis de mobiliser au moins 1,5 milliard USD pour la protection et la gestion durables des forêts du bassin du Congo. Les pays d'Afrique centrale doivent dès maintenant rechercher la clarification des engagements de chaque pays donateur, ainsi que des mécanismes et modalités de gestion effective des montants déclarés.

La COMIFAC doit organiser une mobilisation pour un financement équitable, le « Fair deal et Fair share » pour le bassin du Congo dont la valeur devrait être à un niveau de 6 milliards USD/an et ceci en rapport avec le niveau de contribution des écosystèmes forestiers du bassin du Congo au climat mondial.

De nombreuses opportunités et sources potentielles de financements internationaux existent pour le secteur forêt-environnement d'Afrique centrale. Pour en tirer profit, il faudra améliorer la capacité de la sous-région à élaborer des propositions de qualité et promouvoir une gouvernance crédible pour les institutions financières d'Afrique centrale, que ce soit au niveau de chacun des pays ou au niveau commun sous-régional. Un premier pas est de faire de la COMIFAC une priorité pour les États qui doivent verser les contributions annuelles convenues.